

## S'appuyer sur les centres de PMI

Temps de lecture : 3 minutes Publié le 25 juin 2019 - Mis à jour le 04 mai 2021

Les centres de Protection Maternelle et Infantile (PMI) sont des services de santé publique gérés par les départements. Il est possible de s'y rendre pendant la grossesse et jusqu'aux 6 ans de notre enfant pour parler de nos préoccupations, poser nos questions, recevoir des conseils et des soins médicaux.

### Quels sont les professionnels disponibles dans les PMI ?

Dans un centre de PMI, on rencontre le plus souvent :

- des **infirmières puéricultrices**,
- des **auxiliaires de puériculture**,
- des **sages-femmes**,
- des **médecins** : gynécologues, pédiatres et généralistes
- et des **infirmières**.

Il arrive aussi, en fonction des départements, qu'il y ait d'autres professionnels comme :

- des **assistants sociaux**,
- des **diététiciens**,
- des **psychologues**,
- des **éducatrices de jeunes enfants**,
- des **conseillers conjugaux**,
- ou encore des **psychomotriciens**.

Les services d'un interprète, que ce soit en langues étrangères ou en langue des signes, et d'un médiateur socio-culturel, peuvent nous être proposés si besoin.

### Que peut nous apporter le centre de PMI pour le suivi de grossesse ?

Il est possible de faire le suivi de grossesse dans le centre de PMI puisqu'il propose des **consultations prénatales** avec :

- Sept consultations médicales prises en charge,
- La prescription par la sage-femme ou le médecin de la PMI des examens complémentaires, échographies... ainsi que des examens biologiques nécessaires tels les prises de sang, analyses d'urines...

Des professionnels peuvent **répondre à nos questions** sur :

- la grossesse et ses différentes étapes,
- l'accouchement et le séjour à la maternité,
- l'arrivée du bébé à la maison,

- l'allaitement.

Ou tout autre sujet qui nous préoccupe, même s'il n'est pas médical.

Ils peuvent aussi nous informer sur nos droits sociaux et nous orienter sur les démarches à réaliser.

Échanger avec eux peut nous aider à choisir parmi les différents modes d'accueil adapté à bébé afin de faciliter notre retour au travail ou notre recherche d'emploi.

Certains centres de PMI proposent des séances de préparation à la naissance et à la parentalité. Les conjoints sont les bienvenus à ces réunions. C'est l'occasion de **rencontrer d'autres parents ou futurs parents**.

### **Que peut nous apporter le centre de PMI après la naissance ?**

En tant que jeune parent, nous avons souvent des questions sur l'allaitement, l'éveil de bébé, sa croissance, son poids, son sommeil, ses pleurs... Ou même des doutes sur ce que l'on peut ou ne peut pas faire. Rencontrer un professionnel de la PMI est un bon moyen de se rassurer. Tous les professionnels de la PMI sont là pour donner des **informations adaptées à notre situation et nos préoccupations**.

Ce peut être :

- lors d'un entretien individuel pour poser nos questions à un professionnel avec lequel on se sent en confiance,
- lors d'une discussion en groupe avec d'autres parents qui se posent les mêmes questions ou qui ont trouvé une manière de faire que l'on a envie d'essayer.



### **FOCUS bien-être**

Ces échanges formels ou informels apportent du bien-être à toute la famille.

La PMI peut mettre en place une visite à domicile par une puéricultrice. Un bon moyen de se rassurer en tant que parent sur la façon de s'occuper de notre tout-petit. Mais aussi de s'assurer que l'organisation de notre espace permette à bébé d'être en sécurité à la maison.

Un **suivi médical post-natal de la maman** est également proposé avec notamment la mise en place d'une contraception adaptée.

Le suivi médical de notre enfant peut aussi être effectué gratuitement par la PMI jusqu'à ses 6 ans avec :

- la vaccination,
- le dépistage des handicaps,
- le suivi de la taille et du poids,
- la surveillance du développement psychomoteur,
- ...

Certaines PMI proposent aussi aux parents :

- des ateliers massage bébé,
- des ateliers en langue des signes pour bébé,
- des ateliers collectifs d'éveil,
- et des jeux.

Pour trouver la PMI la plus proche de chez nous, on peut utiliser le site [Service-public.fr](https://www.service-public.fr).

---

**Source URL:** <https://www.agir-pour-bebe.fr/sappuyer-sur-les-centres-de-pmi>

- 
- 